



260, rue Pettigrew
Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0
Tél. : (418) 337-6741
Site Web : www.st-leonard.com
Information : info@st-leonard.com

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 504-26

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le règlement suivant:

Règlement # 504-26 abrogeant le Règlement # 452-18 portant sur le traitement des élus-es municipaux.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération du maire et des conseillères et conseillers suite à l'élection générale qui s'est tenue le 2 novembre 2025.

Ce règlement est disponible au bureau du greffier, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://st-leonard.com/municipalite/reglements/remuneration-des-elus-municipaux> où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 7^e jour de mai 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal, le 7 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de mai 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier